



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 08 OCTOBRE 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 39

Publié le : **18 OCT. 2026**

L'an deux-mille vingt-six et le huit du mois d'octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Présents : M. GACHON - M. AMAR - Mme ATTAF - M. ROBERT - Mme CZURKA - M. MERSALI - Mme CUILLIERE - M. IZACARD - Mme MIGLIOR - M. PIQUET - Mme ROVARINO - M. SAURA - M. SAHRAOUI - Mme NERSESSIAN - Mme RAFIA - Mme BERTHOLLAZ - M. RUFFIN - Mme CHAUVIN - Mme MARTINEZ - M. BENIHYA - M. SOW - Mme CHABROL - Mme BIRON - M. GUARDADO - M. MENGEAUD - Mme MORO - M. HANACHI - M. GACHET - M. WAHARTE - M. GAUDE - Mme DEMOLON - M. BRAVI - Mme GIRAUD - Mme RAPETTO - Mme SIDOU - M. FARRUGIA - Mme NIETO

Excusés avec Pouvoirs :

M. COPPENS à M. HANACHI

Mme MERAKCHI à Mme ATTAF

Secrétaire de séance : M. HANACHI

DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DELAISSE DE VOIRIE – VENTE COMMUNE DE VITROLLES / CESSION À UN PROPRIÉTAIRE RIVERAIN

N° Acte : 3.2

Délibération n°26-171

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande formulée par M. GHADJETI Aziz, d'acquérir une partie du domaine public sis en contrebas de l'avenue de Marseille au droit de sa propriété cadastrée section BS n° 210, en vue de repositionner le mur de clôture qui s'est effondré au niveau du trottoir de l'avenue de Marseille,

Vu l'état des lieux référencé 23235 EDL, établi par le cabinet ATGTSM, en date du 21/01/2026,

Considérant que l'emprise concernée, d'une contenance de 84 m², n'est pas affectée à l'usage public,

Considérant que l'article L 141-3 alinéa 2 du Code de la Voirie routière précise que toute emprise peut être désaffectée et déclassée du domaine public de la Commune, dans son domaine privé, sans enquête publique dès lors qu'elle ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie,

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Considérant l'avis du Pôle Evaluation Domaniale de la DGFIP PACA, fixant la valeur vénale à 4200 €,

Considérant l'accord de Monsieur GHADJETI Aziz en date du 23 juin 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote à l'Unanimité.

VALIDE la désaffectation du délaissé issu du domaine public de l'avenue de Marseille au droit de la propriété cadastrée section BS n° 210, d'une contenance de 84 m² environ.

DECIDE le déclassement dudit délaissé et son incorporation dans le domaine privé communal.

APPROUVE la vente de ladite emprise au profit de Monsieur GHADJETI Aziz, demeurant 58 avenue de Marseille à Vitrolles 13127, pour un montant de 4200 €, frais de notaire et géomètre en sus à sa charge.

PRECISE qu'il conviendra de maintenir le plus possible la présence des arbres et végétaux existants.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la concrétisation de ce transfert de propriété.

IMPUTE la recette au Budget Principal – Section Investissement de la Commune de Vitrolles.

Le Secrétaire de Séance

M. HANACHI



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 12 octobre 2026

P. le Maire et par délégation
Le Directeur des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

M. HABASTIDA



DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE

COMMUNE DE VITROLLES

ETAT DES LIEUX

Projet de cession du DP

REFERENCES CADASTRALES

LIEU DIT : LES HERMES

SECTION : BS

PARCELLE : 210

ECHELLE

1 / 200

DOSSIER	REVISIONS	DATE	MODIFICATIONS RESPONSABLE
23235	0	21/01/2026	CREATION
EDL			

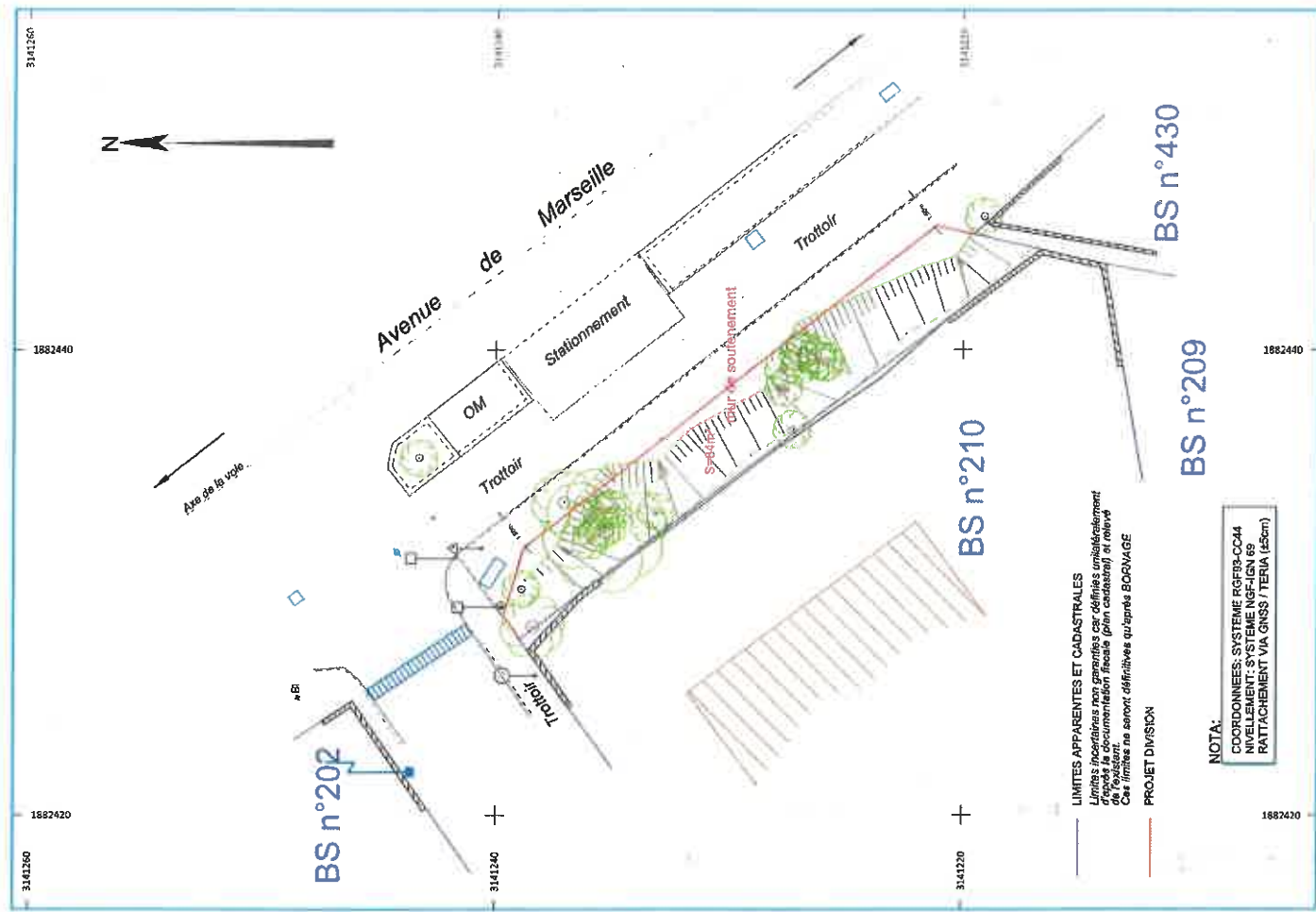


ATGTSM
ASSOCIATION DE TOPOGRAPHES
GÉOMÈTRES TECHNIQUES D'ÉTATS
SUD-MEDITERRANEE

ORDRE DES GÉOMÈTRES EXPERTS N° 19593D100001
A.T.G.T.S.M.
Technoparc du Giffon - Bât 14
511 Route de la Seds
13127 VITROLLES

géomètre-expert
CONSEILLER VALOISIER GARANT

TEL: 04.42.46.14.15
Mail: vitrolles@atgtsm.fr
www.atgtsm.fr



La Directrice régionale des Finances publiques de
PACA et du département des Bouches-du-Rhône

à

COMMUNE DE VITROLLES

Direction régionale des Finances publiques de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône

○ PÔLE GESTION PUBLIQUE

DIVISION DE LA GESTION DES PATRIMOINES PRIVÉS ET DE
L'ÉVALUATION DOMANIALE

Pôle Évaluation Domaniale

16, rue Borde
13 357 Marseille Cedex 20

drfip13.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : David DEVERGNAS

david.devergnas@dgfip.finances.gouv.fr

OSE : 2026-13117-26370

DS n° : 30815141

À Marseille, le 05/06/2026

LETTRE VALANT AVIS DU DOMAINE

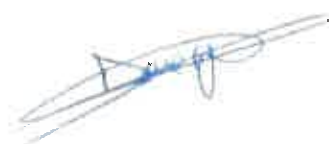
Objet : Évaluation d'une emprise de 84 m² issue du domaine communal qui jouxte la parcelle BS 210 située 58 Avenue de Marseille, 13 127 Vitrolles.

Par saisine du 21/04/2026, vous avez sollicité le Pôle d'évaluation domaniale des Bouches-du-Rhône dans le cadre d'un projet de cession d'une emprise de 84 m² (talus) qui jouxte la parcelle BS 210 à un propriétaire riverain.

La valeur vénale du bien faisant l'objet de cette demande est estimée à **4 200 € HT** assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

Le présent avis est valable 18 mois.

Pour la Directrice Régionale des Finances publiques, et par délégation,



David DEVERGNAS

Inspecteur des Finances Publiques

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

